

# Assurance chômage : la négociation démarre !

**Les négociations sur la nouvelle convention d'assurance chômage ont débuté. Celle-ci a pour objectif de fixer les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi, mais aussi le niveau et la durée des allocations qui leur seront servies.**

Sans attendre, Président de la République, Premier Ministre et membres du

gouvernement ont annoncé la couleur. Après avoir vendu à la Commission européenne une économie de 800 millions d'euros grâce à cette nouvelle convention, après avoir réaffirmé le besoin de maintenir et renforcer la compétitivité des entreprises par une baisse des cotisations sociales, ils nous proposent de revoir à la baisse les allocations, soit par une dégressivité, soit par une baisse de la durée d'indemnisation.

La dégressivité a déjà été mise en œuvre de 1992 à 2001. C'est après un rapport de l'Insee qui pointait le fait qu'elle n'avait pas permis de faire baisser le taux de chômage qu'elle a été abandonnée à l'époque.

La CGT a des propositions pour améliorer le sort des demandeurs d'emploi et éviter les déficits de l'Unedic :

- le coût de la précarité est de 9,3 milliards d'euros, selon l'Unedic. **Il faut donc surcotiser sur tous les contrats courts.** L'Intérim, qui opposait la création d'un CDI intérimaire pour échapper à cette surcotisation, ne peut pas nous le faire cette fois-ci : 2 882 contrats signés sur son objectif de 20 000 !
- les ruptures conventionnelles coûtent 5 milliards d'euros. Les employeurs usent et abusent de ce dispositif qui a battu un record : plus de 2 millions de séparations « de gré à gré », depuis la création

• **43,3 % des demandeurs d'emploi sont indemnisés !**

en 2008 et 360 000 en 2015. Parmi celles-ci, nombre d'entreprises

mettent leurs salariés en attente de faire valider leur droit à retraite sur le compte de l'assurance chômage.

Elles doivent contribuer au coût pour l'Unedic. **La CGT propose la mise en place d'une contribution proportionnelle au montant de la transaction.**

- **La CGT propose de dé plafonner les cotisations et les allocations.** Il s'agit de prélever une cotisation sur l'ensemble du salaire, aujourd'hui plafonné à quatre plafonds de la Sécurité sociale et de recevoir des allocations sans plafond.

Les cadres cotisent pour 40 % à l'assurance chômage et n'en bénéficient qu'à hauteur de 15%. Cette mesure permettrait de faire rentrer des ressources environ 700 millions d'euros.

- Les employeurs doivent assumer les conséquences de leurs politiques d'emploi. En matière de formation, ils doivent financer celle des salarié-e-s lorsque ceux/celles-ci n'ont pas bénéficié de formation pendant plusieurs années et qu'ils se retrouvent à Pôle emploi.

La CGT s'est mise en ordre de bataille pour combattre la précarité qui peut prendre différentes

formes. Elle touche notamment les femmes, confrontées au temps partiel, les jeunes qui n'arrivent pas à avoir quatre mois d'activité pour ouvrir des droits à assurance chômage, les seniors dont la durée du chômage s'est encore allongée de 28 jours en un an pour atteindre 546 jours.

- **1 119 200 salarié-e-s sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an et moins de deux ans,**
- **531 600 salarié-e-s sont demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans et moins de trois ans,**
- **815 600 salarié-e-s sont demandeurs d'emploi depuis plus de trois ans.**

mois de travail dans les 28 derniers mois, en augmentant la durée d'indemnisation de 24 à 30 mois et de 36 à 60 mois pour les seniors.

Medef et gouvernement veulent nous imposer de nouveaux seuils sur l'assurance chômage.

Pour toutes ces raisons, la CGT défendra des mesures qui amélioreront le sort des demandeurs d'emploi en permettant de cumuler des salaires avec des allocations chômage, en cotisant sur un plein temps pour tous les contrats inférieurs à 24 heures, en permettant aux primo demandeurs d'emploi d'ouvrir des droits dès deux

Nous avons le devoir de les combattre et de proposer des solutions crédibles, novatrices et qui amélioreront le sort des privé-e-s d'emploi.

- **37 000 demandeurs d'emploi sur 283 000 ont bénéficié de droits rechargeables.**

Nous vous proposons de porter ces propositions en agissant utilement. Le repli sur soi ne peut pas être une solution. Une dynamique collective peut changer la donne. Alors, tous ensemble, construisons l'avenir !

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**